



du 19 au 25 janvier 2007 n°159

Sommaire

Edito: Alcatel-Lucent : ingénieurs et cadres fortement mobilisés à Paris et à Rennes • EADS/Airbus : journée de mobilisation mardi 20 février à l'appel de la CGT • Nextiraone (ex-Alcatel) : condamnation en appel pour discrimination syndicale • Areva NC (branche nucléaire) : négociations salaires au point mort • APEC : record de recrutements cadres en 2006 • Banque de France : nouvelle attaque contre le Code du travail • Education nationale : rétablir Roland Veuillet dans ses droits • Yvelines : mobilisation au Conseil général contre la perte d'une prime • Unedic : le régime termine 2006 en excédent • Code du travail : les confédérations écrivent à Larcher pour un report du toilettage • Prud'hommes : les conseillers salariés maintiennent la pression contre la réforme • Comptes de la Sécu : l'Etat doit 6,2 milliards d'euros • «Génération militante», un blog de réflexion, d'échanges et d'étude mis en place par l'Ugict-Cgt.

Edito Total : la somme qui multiplie les questions

Tandis que les états-majors de campagne et les rédactions des médias s'évertuent à chiffrer les promesses électorales, Total a annoncé mercredi un bénéfice record de 12,5 milliards d'euros pour 2006, le plus gros jamais enregistré par une entreprise française. A lui seul, le groupe pétrolier vient de gagner l'équivalent d'un tiers des besoins de financement des promesses des uns ou des autres. Du coup, cette annonce, comme celle des résultats des entreprises du CAC 40, relance comme jamais le débat sur l'utilisation de ces fonds dégagés. Ironont-ils, comme c'est probable alimenter les fortunes des actionnaires, fourbir de nouvelles armes pour des OPA hostiles afin d'accélérer les concentrations oligarchiques ou seront-ils réinvestis dans la recherche, l'appareil productif, afin de répondre aux besoins de notre pays ? S'agissant de Total, dont le fonds de commerce est une énergie fossile en voie de raréfaction, la logique voudrait que l'on prépare véritablement la sortie du pétrole, plutôt que de spéculer sur la rareté du produit.

Ces insolents résultats ne peuvent pas ne pas nous remettre en tête que le groupe a été épinglé il y a peu pour l'utilisation

en France de contrats de travail hélicoptères, jusque dans les tours de la Défense parmi des ingénieurs et cadres. Comme quoi, il n'y a pas de petit profit.

Ce qui est posé dans cette affaire, c'est aussi la question du partage de la richesse créée. Car là encore, on a la démonstration qu'une réforme des cotisations sociales est possible. Ainsi, pourrait-on faire payer plus de cotisations à ces entreprises dont la richesse est créée par un faible volume d'emploi. L'explosion de la création de richesses permet de répondre aux besoins sociaux et au développement du pays. Au lieu de quoi, sans vergogne l'Etat consent 65 milliards d'euros, soit 4% du PIB en aides diverses aux entreprises. Gageons que ces publications de résultats 2006, viendront aussi alimenter la grogne salariale. Car on ne peut pas indéfiniment ignorer le paiement de qualification pas plus que la revalorisation du pouvoir d'achat.



Alcatel-Lucent : ingénieurs et cadres fortement mobilisés à Paris et à Rennes

Des salariés de l'équipementier en télécommunications Alcatel-Lucent ont manifesté vendredi à Paris et Rennes contre les suppressions d'emplois programmées en France, et examinées ce jour lors d'un comité de groupe au siège parisien. On parle de 1.478 suppressions d'emplois, auxquelles il faut ajouter 320 prestataires (intérimaires et sous-traitants), soit près de 1.800. Environ 45% des salariés se sont mobilisés, a reconnu la direction, alors que les syndicats revendiquent, eux, «plus de 50%» de mobilisation. Quelque 800 salariés, surtout cadres et ingénieurs, ont débrayé le matin à Vélizy (Yvelines), 500 à Lannion (Côtes d'Armor), 400 à Villarsceaux (Essonne), 400

à Orvault (Loire-Atlantique), et 300 à Illkirch (Bas-Rhin), selon les syndicats, qui évoquent un «mouvement de fond» dans la quinzaine de sites devant être touchés. Le site de Lannion (Côtes d'Armor) est resté paralysé vendredi, selon une intersyndicale, tandis que les salariés d'Orvault (Loire-Atlantique) ont débrayé pendant deux heures dans la matinée. A Paris, le comité de groupe France a «tourné court» dans la matinée «devant l'absence de réponse de la direction sur la justification des suppressions d'emplois», selon les syndicats. Le Conseil régional de Bretagne a bloqué jeudi à l'unanimité l'octroi d'une aide de 1,8 million d'euros à l'entreprise.

EADS/Airbus : journée de mobilisation mardi 20 février à l'appel de la CGT

La CGT d'EADS a appelé vendredi les salariés du groupe à se mobiliser mardi, jour où doivent être annoncées les grandes lignes d'un vaste plan de restructuration d'Airbus à l'échelle européenne. «Sans connaître avec précision tout le contenu de ce plan, nous savons qu'il constitue un véritable plan de restructuration et de réorganisation industrielle dont les pistes de réflexion, ainsi que les quelques éléments divulgués dans la presse par les dirigeants d'EADS, préoccupent fortement tous les salariés», indique la CGT-Métallurgie dans un com-

munié. «La logique financière des actionnaires prime sur le développement de notre industrie aéronautique.

Si Power 8 est appliqué, notre outil industriel en sortira fragilisé» (...) «il est donc indispensable que ce 20 février soit une grande journée d'actions et d'initiatives dans tout EADS en France et en Europe» ajoute la CGT.



Nextiraone (ex-Alcatel) : condamnation en appel pour discrimination syndicale



La Cour d'appel de Lyon a confirmé le 14 février la condamnation pour discrimination syndicale de la société Nextiraone (ex-Alcatel), d'un de ses dirigeants, M. Cordonnier, et d'un consultant, M. Lecat, qui était intervenu dans la société en 2002 et 2003 afin de diminuer l'influence de la CGT. La CGT, partie civile dans ce dossier avait saisi la justice de deux courriers, indiquant que la société avait organisé une opération de «coaching» au sein du siège régional de Nextiraone à Bron (Rhône).

Areva NC (branche nucléaire) : négociations salaires au point mort

La direction d'Areva NC, branche nucléaire du groupe public Areva, a mis fin le 14 février au soir à une séance de négociations salariales entamée dans la matinée avec les syndicats, sur un constat d'échec. La direction d'Areva refuse de discuter de la plate-forme revendicative de l'intersyndicale (CFDT, CGT, FO,

M. Cordonnier avait indiqué aux inspecteurs du travail chargés de l'enquête qu'il avait fait appel à M. Lecat afin d'améliorer le dialogue social, passant selon lui par une «réduction de l'influence de la CGT». Le consultant, rémunéré plus de 7.000 euros entre octobre 2002 et avril 2003, avait organisé des interventions auprès des cadres de Nextiraone. Il avait aussi aidé la direction à faire «du lobbying social», lui conseillant d'informer le personnel de «la vacuité de l'action de la CGT» et de «faciliter l'émergence» de vocations au sein de la CGC, selon les mots employés dans les comptes-rendus.

CFTC et SPAEN/UNSA), proposant «des mesures annexes». Les syndicats réclament une augmentation générale de 3,5% (plafond de 70 euros), l'instauration d'une prime de 500 euros et le déplafonnement de la prime d'ancienneté (limitée à 15%). Ils refusent également la politique d'individualisation des salaires.

APEC : record de recrutements cadres en 2006

Selon une étude publiée mercredi 14 février par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), après un «record absolu» en 2006, les cadres devraient connaître une nouvelle année «exceptionnelle» en 2007 pour le recrutement (entre +3% et +9,5%). «Pour la troisième année consécutive, le volume des embauches de cadres est en progression et 2007 s'annonce ex-

ceptionnelle», a indiqué la présidente de l'Apec, Catherine Martin (Medef). En moyenne, huit entreprises sur dix envisagent une stabilité de leur effectif cadres, 14% une augmentation et 5% une réduction... assurément Alcatel-Lucent fait partie de ces dernières.



Banque de France : nouvelle attaque contre le Code du travail

Les syndicats CGT et SNABF-Solidaires de la Banque de France (BDF) ont dénoncé dans un communiqué la loi sur la réforme de la BDF adoptée mercredi par le Parlement, jugeant qu'elle constituait «une nouvelle attaque contre le Code du travail». Les syndicats critiquent notamment «l'article 5» de la loi, qui entraîne «la suppression du droit d'alerte, du recours

aux experts légaux sauf en cas de plan social» et «la remise en cause des dotations aux instances représentatives du personnel». Cet article «vise expressément à créer un corps de règles ouvertement dérogatoires et discriminatoires à l'encontre des salariés visés», soulignent-ils.

Education nationale : rétablir Roland Veuillet dans ses droits

Roland Veuillet, 51 ans, conseiller principal d'éducation, a entamé le 24 décembre une grève de la faim devant le tribunal administratif de Lyon. Il réclame l'annulation de sa mutation en 2003 de Nîmes à Lyon sanctionnant, selon lui, sa participation à une grève. Il a fait l'objet la semaine passée d'une hospitalisation d'office en psychiatrie, mais devant les protestations, il a pu quitter l'hôpital jeudi 15 février. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) et un syndicat de psychiatres, l'Union syndicale de la psychiatrie, avaient dénoncé ce placement d'office, fustigeant l'utilisation de la psychiatrie à des fins répressives. Pour la CGT, l'Union générale des fédérations de fonctionnaires, l'UNSEN et sa fédération la FERC, s'indignent du traite-

ment infligé à Roland Veuillet. « Cette méthode intolérable qui renvoie à d'autres époques vient heureusement d'être mise en échec ». Les organisations de la CGT ont rappelé mardi 13 février au ministre de l'Education nationale leur position : « l'avis de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique qui estimait injustifiée la sanction infligée à Roland Veuillet (déplacement d'office en cours d'année dans une autre académie), doit-être appliqué ». Pour sa part l'UGFF-CGT est intervenue dans le même sens auprès du ministre de la Fonction publique.



Yvelines : mobilisation au Conseil général contre la perte d'une prime

Plusieurs centaines de fonctionnaires des services sociaux des zones urbaines sensibles des Yvelines, ont manifesté jeudi à Versailles devant le Conseil général pour protester contre la perte de leur Nouvelle Bonification Indemnitaire (NBI), versée par le

Conseil général depuis 1998 afin d'inciter les employés territoriaux (notamment des assistantes sociales, à travailler dans les Zones urbaines sensibles (ZUS). Cette prime varie de 40 à 150 euros par mois en fonction de l'ancienneté des employés.

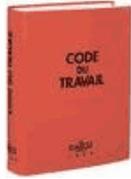
Unedic : le régime termine 2006 en excédent

L'assurance chômage (Unedic) a bouclé l'année 2006 avec un excédent, légèrement supérieur à ses prévisions, de 344 millions d'euros, ramenant son déficit cumulé à 13,108 milliards au 31 décembre. Dans un point sur «la situation générale de l'assurance chômage au 15 février 2007», l'Unedic déclare que la reprise de l'emploi amorcée en 2005 «pourrait se prolonger en 2007 avec une création nette annuelle d'environ 190.000 emplois», après une création nette de 193.000 emplois en 2006.

Jeudi, le conseil d'administration de l'Unedic a décidé de se doter d'un fonds de réserve. Il a aussi entériné la création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) dans l'informatique avec l'ANPE, malgré l'opposition de la CGT et celle de FO. Le GIE est contesté dans sa forme par les syndicats de l'ANPE (CGC, CGT, FO, SNAP-CFTC, SNU, SUD) et une partie des syndicats de l'Unedic (CGT, FO, CGC mais pas la CFDT, ni la CFTC).

Code du travail : les confédérations écrivent à Larcher pour un report du toilettage

Les cinq confédérations syndicales représentatives, CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC, ont écrit au ministre délégué à l'Emploi, Gérard Larcher, pour demander le report de la publication partielle du nouveau Code du Travail, qui fait l'objet d'une recodification lancée en février 2005. Il s'agit d'une réécriture globale du recueil (fusion d'articles redondants, suppression de disposi-



tions désuètes, ajout de réglementations sur le travail jusqu'ici absentes du Code, etc.), mais qui ne doit pas en modifier le contenu.

Les syndicalistes soulignent que «l'entrée en vigueur anticipée de la partie législative du nouveau Code du travail (...) ne pourrait qu'accroître les craintes qui accompagnent depuis le départ ces travaux de recodification» et demandent au ministre délégué de «différer» son entrée en vigueur.

Prud'hommes : les conseillers salariés maintiennent la pression contre la réforme

200 conseillers prud'hommes se sont une nouvelle fois rassemblés mercredi devant le ministère de la Justice, place Vendôme à Paris, pour réaffirmer leur refus de tout plafonnement du temps imparti pour travailler sur leurs dossiers à l'appel de la CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa et Solidaires. «Avec le plafonnement, on risque de fermer le dossier au bout de trois heures, les jugements seront mal rédigés et plus souvent retoqués en appel», prédit Gérard Cotteverte président (CGT) du bureau de

jugement de Bobigny. Incluse dans la loi sur la participation du 30 décembre, la réforme est aujourd'hui suspendue à la publication de son décret d'application, que le ministère a accepté de repousser après des mois de manifestations syndicales, en attendant le résultat d'une négociation au Conseil supérieur de la prud'homie.



Comptes de la Sécu : l'Etat doit 6,2 milliards d'euros

La Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) a indiqué mercredi 14 février que la dette de l'Etat vis-à-vis du régime général de la Sécurité sociale a atteint 6,2 milliards d'euros en 2006, «soit une augmentation de 900 millions d'euros en un an». Selon la CCSS, cette hausse «concernerait les exonérations ciblées pour plus de 600 millions d'euros, portant essentiellement sur les contrats d'apprentissage et de pro-

fessionnalisation, l'exonération sur les aides versées par les employeurs pour le financement d'activités de services à domicile, les exonérations dans les DOM et dans les zones de revitalisation rurale».



«Génération militante», les ressorts de l'engagement chez les jeunes diplômés: un blog de réflexion, d'échanges et d'étude mis en place par l'Ugict-Cgt.

Une étude exclusive menée par Michel Vakaloulis: «Les matériaux d'enquête qui seront publiés sur ce blog sont issus d'une étude sur les ressorts de l'engagement chez les jeunes syndicalistes de l'UGICT-CGT. Pour faire ressortir plus nettement les problématiques et les enjeux de l'engagement aujourd'hui, nous avons choisi de rencontrer non seulement des jeunes syndiqués ingénieurs, cadres et tech-

niciens, en privilégiant le secteur privé qui souffre d'une désyndicalisation endémique, mais aussi certains jeunes diplômé-e-s qui militent en dehors de l'entreprise.»

De plus, ce blog recueillera avis et contributions de militants, chercheurs, jeunes diplômés.

Ce travail donnera lieu à publication.

<http://www.generationmilitante.fr/>